

Kigali, le 30 mai 1951.-

OBJET:

Inspection des formations
médicales rurales.

*Reçu le 7.6.51
1338/S.M.*

*M. Ouhamba
Des
Moyens
Médicaux*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe, copie de la lettre n° I477/S. du 28 mai 1951 de Monsieur le Médecin, Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi.

Je marque mon plein accord aux considérations émises.

Dans de nombreux cas, un gîte est construit aux abords immédiats du dispensaire.-

Non seulement, à l'occasion de vos séjours en milieu indigènes, mais aussi lors de vos passages à proximité des formations médicales rurales, il est indispensable d'y faire une courte visite.-

J'entends d'ailleurs que le plus souvent possible vous preniez contact avec les assistants médicaux - vétérinaires - agricoles.

A plusieurs reprises, et tout spécialement ces derniers temps, j'ai été saisi des doléances amères de ces auxiliaires. Ils ont l'impression que le Service territorial paraît trop souvent se désintéresser complètement de leur sort. Ils sont au même titre que le personnel territorial proprement dit (S.I. - Juges, assessseurs, greffiers - cantonniers etc.) dignes du plus grand intérêt. Le personnel prestant ses services dans les milieux indigènes privé le plus souvent de toutes distractions est plus sensible, plus susceptible aussi que celui travaillant dans les centres. Visites, conseils, remarques, simples conversations sont susceptibles de maintenir un bon esprit parmi eux.

Il est de votre devoir le plus strict de coopérer par tous moyens au maintien d'une mentalité saine parmi le personnel du Ruanda.-

Le Résident du Ruanda, DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

ASTRIDA.



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SERVICE DE L'HYGIENE

N° I477/S.

Usumbura, le 28 mai 1951.-

COPIE.

OBJET:
Inspections des formations
médicales rurales.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner des instructions aux membre du Service Territorial pour que ceux, se trouvant de passage à proximité d'une formation médicale rurale, ou ceux, résidant dans un poste où il n'y a pas de médecin, visitent à l'improviste ces formations, chaque fois que cela leur sera possible.-

Il serait éminemment souhaitable qu'ils fassent connaître au médecin dont dépend la formation, le résultat de leurs constatations au point de vue ordre, propreté, fonctionnement du dispensaire (manière d'être du personnel auxiliaire médical indigène à l'égard des malades) etc, en s'abstenant bien entendu de donner des directives au sujet du traitement des malades.-

Le Médecin Chef des Services Médicaux
du Ruanda-Urundi,
(sé) Dr.M.BAUDART.

Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Copie pour information à Monsieur le Médecin du Secteur (TOUS)